Ce document fait partie d'une collection particulière.

Il s'agit du contrat de ferme passé au Mons de Vitrac le 12 août 1758 dont nous avons là une collation, c'est-à-dire un double, copiée le 3 mai 1764 sur une minute conservée par le fils du notaire Jean Bordes. (décédé donc entre 1758 et 1764)

Le « grand domaine » de Lavergne, paroisse de Vitrac, appartenait à Jeanne de FABRE veuve de Me François DEVAL de LAVERGNE, conseiller au présidial de Tulle, et à leur fille Jeanne Deval de Lavergne veuve de Maître Joseph de RODAREL, demeurant au château de Seilhac.

François CHAUMEIL et son épouse Charlotte GRANDE ont pris le domaine dès le premier mars et habite donc le village de Lavergne.

Le bail est fait pour sept ans, le paiement se fait principalement en nature : seigle, blé noir, laine, toile de brin, beurre, « calliades » de brebis, et fromage « de gaspe » œufs, chapons et châtaignes vertes. Quarante cinq livres complètent le prix, payable en mai (Saint-Clair) et en décembre (Noël).

Le cheptel se compose de 12 bovins et 81 ovins.

Dans ce texte on peut noter parfois la présence d'accents et de cédilles.

La ponctuation est absente.

L'orthographe est fantaisiste et changeante (apprès ou après, setier ou septier) et n'obéit pas aux règles grammaticales (singulier et pluriel surtout) tout comme l'emploi des majuscules (les patronymes commencent par une minuscule, Baptiment )

Les césures des mots ne sont pas toujours faites (avenir pour à venir)